

**Zeitschrift:** Kinema  
**Herausgeber:** Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband  
**Band:** 3 (1913)  
**Heft:** 45

**Artikel:** Cinémas  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-719834>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

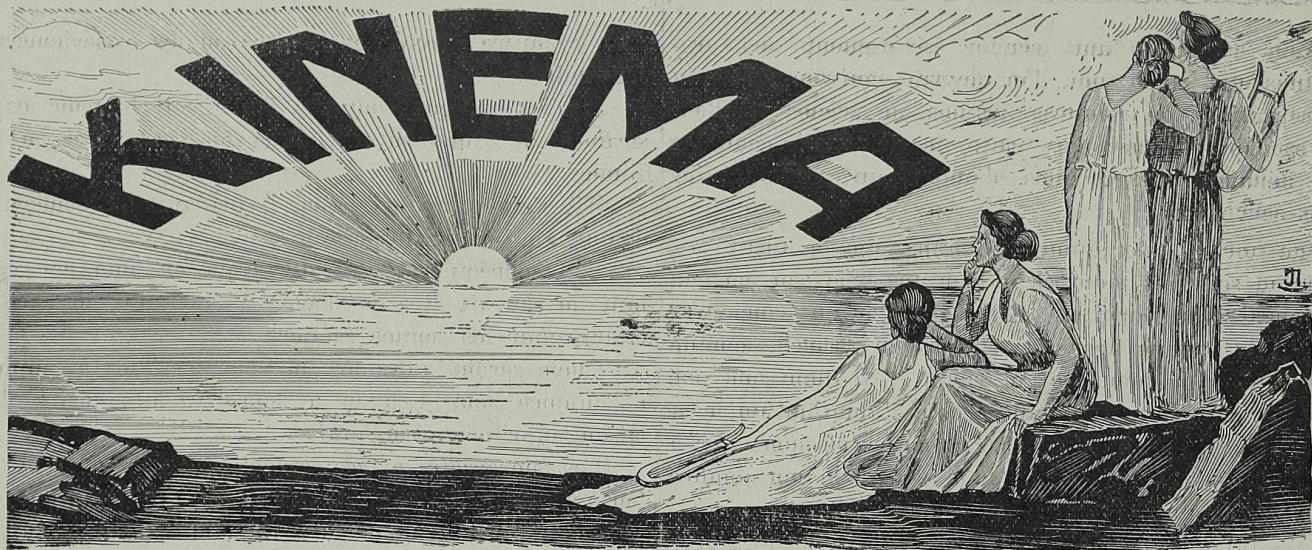
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Internationales Zentral-Organ der gesamten Projektions-Industrie und verwandter Branchen

*Organe hebdomadaire international de l'industrie cinématographique*

Druck und Verlag:

KARL GRAF  
Buch- und Akzidenzdruckerei  
Bülach-Zürich  
Telefonruf: Bülach Nr. 14

Erscheint jeden Samstag □ Parait le samedi

Schluss der Redaktion und Inseratenannahme: Mittwoch Mittag

Abonnements:

Schweiz - Suisse: 1 Jahr Fr. 12.—  
Ausland - Etranger  
1 Jahr - Un an - fcs. 15.—

Annoncen-Regie:

KARL GRAF  
Buch- und Akzidenzdruckerei  
Bülach-Zürich  
Telefonruf: Bülach Nr. 14

Insertionspreise:

Die viergespaltene Petitzeile  
30 Rp. - Wiederholungen billiger  
la ligne - 30 Cent.

## Cinémas.

Les Spectacles du Cinématographe. — La lettre d'un Père de Famille. — Les Réflexions qu'elle suggère. — Les Programmes composés pour des Enfants. — L'Etude, l'éducation peuvent être complétés par des Films „ad hoc“.

Les spectacles de cinémas ont créé d'abord, plus augmenté de jour en jour, un public fidèle, qui, peu à peu, a dirigé son choix. A la reflexion ou selon son goûts, ce même public critique la valeur des films, aime ou réprouve les sujets qui défilent sur l'écran.

Je ne hâte de constater, au début de cette chronique, Toulouse est largement pourvue et que les théâtres de cinémas, sans préciser davantage, ont offert à nos concitoyens des représentations sensationnelles.

Il est des critiques plus générales que l'on ne pense pas toujours à faire, et l'occasion de les exposer ici m'est fournie par la lettre ci-après que j'ai reçue:

Monsieur le Rédacteur,

Je voudrais en quelques mots attirer votre attention sur une question qui me paraît importante: Les représentations cinématographiques pour les enfants. En vertu du grand principe qui servait, aux temps anciennes, de base à l'éducation des petits, „Maxima debetur pueru revérentia“ nous devons à l'enfant le plus grand respect possible, je me demande si tel qu'il est, le cinéma ne constitue pas pour les jeunes cerveaux à l'imagination vive quelque danger. En effet, il est admis que tous les enfants quelle que soit la classe de la société à la-

quelle ils appartiennent, accompagnent les parents au cinéma, soit aux séances de l'après-midi, soit à celles du soir, qui sont d'ailleurs identiques.

En raison de la modicité du prix, le bourgeois et l'ouvrier se coudoient au cinéma, qui est pour les enfants de toute catégorie, une joie et souvent une récompense. Peut-on les priver d'un plaisir si ce dernier présente un danger? Cela paraît difficile. Quel serait alors le remède? Tout simplement prier les directeurs des établissements dont il s'agit, ainsi que le font bon nombre de théâtres parisiens, de donner à jour fixe des séances réservées pour les enfants. Je ne crois pas m'aventurer beaucoup en exprimant que les adultes y trouveraient aussi un attrait certain et que le succès serait considérable. Conservons au cinéma ses puissantes qualités éducatrices et créatives, utilisées d'ailleurs dans les écoles américaines: les relations vivantes des pays lointains qui laissent les souvenirs précis, qui situent comme il convient de notions géographiques acquises à l'école; les progrès de l'industrie; des choix de reconstructions historiques; les expériences chimiques, physiques; les merveilles de la science; les connaissances zoologiques et botaniques présentées sous forme de chasse ou d'observations en forêt; la vie des plantes et des infiniments petits etc. etc., toutes choses qui, fixées par l'image, ne s'oublieront jamais.

Quant aux spectateurs gais, gardons les modèles de genre. Ne proscrivons pas les scènes burlesques qui amusent follement nos enfants, et souhaitons que les pièces de genre, où le vice est puni par la vertu récompensée, soient plus nombreuses et mieux traitées, pour que s'accomplisse une œuvre morale.

Mais ce qu'il faut écarter sévèrement des programmes que, selon moi, l'on devrait contrôler, c'est la représentations de sombres drames, de scènes où l'enfant est douloureusement traité, les vices, l'alcoolisme et la débauche, les drames d'amour qui troublent les jeunes cerveaux.

Que notre „pâle humanité“, ainsi que le disait Michelet, ne soit pas montrée à l'enfant avec son cortège d'horreurs et de turpitude. Laissons l'enfant considérer ses parents comme des êtres dignes de respect, comme des exemples de honte et de vertu. Ne montrons pas à ces cerveaux impressionables, d'où l'imagination n'est pas retenue par la raison, la série de nos passions. Il y a beaucoup à faire dans ce sens, et je pense que bon nombre de pères de famille seront avec moi.

La lettre qu'on vient de lire est évidemment animée de sentiments très respectables, et, en grande partie, reste dans le domaine des réclamations justifiées. Peut-être y a-t-il exagération ou puérilité vertueuse, mais en tous cas, celle mérite l'attention et je vais essayer d'en dégager la leçon qu'elle semble vouloir donner.

Il est certain que, tel qu'il est, le cinéma présente quelque danger pour les enfants.

Reste à savoir si ces mêmes dangers ne sont pas dans la rue, aux éventaires des marchands de journaux, où traînent quelquefois des publications décolletées, aux devantures des boutiques où le luxe et l'abondance des artifices de toilette suscitent la coquetterie et la vanité.

De même, les enfants les plus surveillés ont, dans les lycées et les collèges, des conversations douteuses et apprennent, de bonne heure, la duplicité et le mensonge. Ce sont là tares inhérentes à l'humanité, et les images éphémères du cinématographe n'augmentent pas, de façon alarmante, la mauvaise éducation des petits.

Prenons un enfant de dix à douze ans. Que l'on tourne devant lui, sur le film, l'histoire de Manon Lescaut. Il n'y comprendra absolument rien, et toute crainte à ce sujet reste donc vaine. (Je cite ce fait parce que je l'ai vu de mes yeux.)

Je ne pense pas que les grands drames de passion et d'amour soient compris par les enfants. Ces derniers ne commencent à s'y intéresser qu'aux premiers éveils de l'adolescence. Or, à cette époque die la vie où l'on „mûre“, ce n'est pas le côté sentimental qui tracasse les enfants, mais une curiosité presque toujours malsaine qui les porte à faire des lectures défendues ou à assister à des spectacles interdits.

N'en déplaise à mon scrupuleux correspondant, les histoires, drames ou comédies que nous livrent le cinématographe paraîtront bien pâles et un aliment fade pour les jeunes estomacs affamés.

Ces observations que je crois devoir faire n'enlèvent rien à la valeur de la lettre dont il s'agit. Je suis entièrement d'accord avec le père de famille qui réclame des programmes strictement composés pour les enfants. Mais j'insiste sur ce mot „enfant“, c'est-à-dire au-dessous de douze à quinze ans maximum. Passé cet âge, il n'y aura pas un adolescent sur vingt qui se rendra au cinéma

pour y suivre la vie des plantes ou les expériences industrielles.

Si c'est un jeune ouvrier, il ira voir tourner les Misérables de Hugo, ou les farces de Rigadin et de Max Linder.

S'il s'agit d'un collégien, il ira au café concert, au cirque, au théâtre ou ailleurs.

Par conséquent, la protestation de mon correspondant ne saurait être envisagée qu'au point de vue éducateur pour les jeunes écoliers.

Quels seront alors les moyens possibles à employer à Toulouse pour essayer de souscrire aux désirs d'épuration exprimés plus haut?

Les mercredis et les samedis, veilles des jours où l'enfant peut se reposer et faire grasse matinée, les spectacles du soir ou même de l'après-midi, pourraient être composés avec plus de méthode et de soins. Une véritable sélection serait faite parmi les films et l'on éviterait ainsi qu'aucune histoire bonne ou mauvaise ne développe chez l'enfant l'hypocrisie, la roublardise, les tendances à la rébellion et le goût exagéré des aventures.

On s'est plaint aussi quelquefois des fugues mouvementées de jeunes gens partis aux pays lointains dont les films traduisaient éloquemment les joies et les misères. Ici encore, il y a une part de vérité. Cependant, à ce compte, il faudrait expurger les œuvres de Mayne-Reid de Fenimore Cooper et même de Jules Verne. Ces livres, pour n'être pas de la „Bibliothèque rose“, amusent la jeunesse, et je suis certain qu'ils développent chez elle l'audace, le courage, le besoin de se créer une existence libre par ses propres moyens. Le cinéma n'a fait qu'exploiter une mine précieuse en donnant la vie, par de grandes images animées, aux récits extraordinaires qui furent notre joie. Sans doute, faudrait-il changer quelque peu les anecdotes. Je ne vois pas d'autres concessions à faire.

Ce n'est pas parce qu'un enfant est turbulent ou indiscipliné qu'il faut espérer mater ses jeunes instincts en lui donnant, comme récréation, des spectacles utiles. Mais je suis d'avis que, sous une forme agréable, afin qu'il n'y ait pas de confusion dans les jeunes esprits, les entrepreneurs de cinémas fraient bien de réclamer de leurs auteurs des scénarios montrant aux enfants que la vie n'est pas toujours facile et sans dangers, qu'il y a de beaux exemples à suivre, des déconvenues à éviter, de grandes figures de l'histoire à admirer et des leçons pas trop ennuyeuses à écouter, de bonté, de sagesse, de respect et de modération.

Quelque chose reste donc à faire.

Les cinématographes trouveront-ils, à Toulouse, une clientèle suffisante de familles d'enfants, venus uniquement pour les spectacles composés dans le sens indiqué plus haut?

Nous passons ici à une autre question. Il faut entendre le pour et contre. La parole est donc aux intéressés, à ceux qui réclament des séances de tout repos pour les petits, aux directeurs de cinématographes ayant à défendre de gros intérêts.

Personnellement, je pense que l'on peut être prudent sans être prude, et que la morale et la vertu, soit dit

avec le respect que le jour témoigne, ne doivent pas se porter ostensiblement, comme certaines dames arborent des chapeaux extravagants.



## Kinematographengefährdung.



Es sind in letzter Zeit folgende kantonale Gesetze beziehungsweise Verordnungen in Rechtskraft erwachsen:

1. Beschluß des Regierungsrates des Kantons Luzern betreffend das Verbot des Besuches von Kinematographentheatern durch Kinder vom 16. Oktober (Kantonsblatt Nr. 42).

Das Verbot gilt für Kinder unter 15 Jahren, selbst wenn sie sich in Begleitung erwachsener Personen befinden. Ausgenommen sind für Kinder veranstaltete Vorstellungen. Bei Zu widerhandlungen werden sowohl Eltern der Kinder wie die Inhaber der Kinos bestraft. (Wie und von wem ist nicht gesagt.)

2. Verordnung des Kantons Schwyz betreffend Regelung des Besuches der Kinotheater von 15. Juni 1913 (Amtsblatt Nr. 26).

Auf Antrag des Erziehungsrates wird der Besuch dieser Theater den Kindern im schulpflichtigen Alter auch in Begleitung der Eltern oder anderer erwachsenen Personen untersagt, außer besonderer Vorstellungen unter Genehmigung des Programmes durch den Ortschulrat.

3. Verordnung des Regierungsrates des Kantons Zug betreffend die Errichtung, den Betrieb und die Bewilligung von Kinos vom 9. Oktober 1913 (S. d. G. Band 10, S. 173).

Bewilligung der Polizeidirektion erforderlich, Vorschriften für Feuer- und Bausicherheit. Der Besuch durch Kinder unter 16 Jahren ist verboten, außer bei Jugendvorstellungen, deren Programm von den Ortschulpräsidenten genehmigt ist, und die in Begleitung der Lehrerschaft zu erfolgen haben. Verbot von Bildern, die in religiöser oder sittlicher Hinsicht nicht einwandfrei sind. Bei Übertretung Strafe bis auf Fr. 100 oder Gefängnis, durch die Polizeidirektion zu verhängen.

4. Beschluß des Regierungsrates des Kantons Thurgau betreffend das Verbot des Besuches von Kinovorstellungen durch schulpflichtige Kinder vom 18. Oktober 1913 (Amtsblatt Nr. 85).

Buße bei Zu widerhandlung Fr. 10 bis Fr. 100, von den Bezirksamtern auszusprechen. Ausnahmsweise Gestattung von Kindervorstellungen nach einem von der Schulvorsteherhaft genehmigten Programm.

5. Verordnung des Ständerates des Kantons Neuenburg betreffend die kinematographischen Vorstellungen vom 19. August.

Kinder unter 16 Jahren, falls sie nicht von ihren Eltern begleitet sind oder die Vorstellungen nicht mit Autorisation der Schulbehörden für die Jugend speziell organisiert sind, dürfen nicht in Kinematographentheater eingeslassen werden. Verbrechergeschichten und unsittliche Szenen

dürfen überhaupt nicht kinematographisch vorgeführt werden.

Dr. Ernst Ueninger, Rechtsanwalt, Zürich.



## Autorenfilms.

Von L. Kommerer.



Ein schönes Wort; fast so schön wie „Verfilmung“ und all die anderen philologischen Neubildungen der Flimmerküste. Schade, daß man die lichten Momente, in denen das philologisch = kinematographische Regiegenie der deutschen Sprache diese ungeahnte Bereicherung beschert, nicht verwegen kann. — Doch darüber ein ander Mal; heute interessiert mehr Inhalt und Wesen als der Name der Sache.

Was bedeutet also „Autorenfilm“ und was will man damit sagen? Seit Monaten hört man nur den einen Trompetenstoß: Autorenfilm! Seit Monaten wimmelt es in den Zeitungen von Annoncen im Reklameteil und von Reklamen, für die es keinen Annoncentarif gibt, und das Ganze hört sich wie ein einziger Jubelschrei an: Autorenfilm!

Autorenfilm! Das Unheil war da, als man in der Literatur und in der Kinokunst — zwei so grundverschiedenen Kunstarten — Geschwister erkannte. Gewiß, die Darbietungen des Kinos sind eine Kunstart ebenso wie die der Literatur, aber man verwechsle nicht Kino und Literatur oder Literatur im Kino mit — Kino-Literatur. Das ist der springende Punkt, und Kinoliteratur ist es, was uns fehlt; alles andere wird sich früher oder später, ungeachtet der Erfolge in der Zwischenzeit, als fremd und ausgeborgt erweisen.

Autorenfilm! Als die Verwandtschaft zwischen Kino und Roman entdeckt wurde, nahm man den Literaturkalender zur Hand und suchte sieberhaft nach Möglichkeiten, diese Verwandtschaft zu erhärten. Und so kam man auf verschiedene Namen. Und die Träger dieser Namen ließen sich zuerst bitten, vom Dichterthron herabzusteigen, um für ein Weilchen auf der Flimmerküste Platz zu nehmen, dann ließen sie sich goldene Berge und ein Echhaus kontraktlich sicherstellen, und nach verschiedentlichem Hin und Her konnte endlich der befreiende Ruf erschallen: Wir haben ihn! Nämlich den . . . ja, wen haben wir eigentlich? . . . wie nennt man bloß so eine große Sache? . . . richtig: den Autorenfilm haben wir! Selbstverständlich: weil jedes Kind weiß, daß Soundso der Autor dieses Romans ist, und weil dieser Roman zur Herstellung eines Films herhalten mußte, so ist der Film ein Autorenfilm. Ob aber Soundso, der die Erlaubnis gab, aus seinem Romane den Autorenfilm herauszufürbeln, auch das Zeug in sich hat, Filmautor zu sein, wurde als nebensächlich betrachtet oder gar nicht erst erwogen. Wozu denn auch? Braucht man denn mehr als einen klangvollen Namen? Der Name wird schon genügen — dachte man — hier handelt es sich in erster Linie um Sensation, und je toller die Jagd nach dem Autorenfilm, desto größer die Sensation. Mehr braucht man nicht.